

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Dis-moi d'où je viens, je te dirai qui je suis...

Mathieu, Géraldine

Published in:
Bulletin mensuel du SSI/CIR

Publication date:
2016

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Mathieu, G 2016, 'Dis-moi d'où je viens, je te dirai qui je suis...', *Bulletin mensuel du SSI/CIR*, numéro 198, pp. 6-7.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Dis-moi d'où je viens, je te dirai qui je suis...

Géraldine Mathieu, Chargée de projets pour Défense des Enfants International - Belgique (DEI-Belgique) et Maître de Conférences à l'Université de Namur, nous rappelle le droit fondamental de chaque enfant de connaître son histoire et nous présente le travail mené par DEI-Belgique pour garantir sa mise en œuvre.

Adoptés, conçus par procréation médicalement assistée sous le couvert de l'anonymat, nés sous « X » ou d'une mère porteuse, nombreux sont les enfants qui souffrent de s'être vus privés d'une partie de leur histoire. DEI-Belgique entend se préoccuper du sort de ces enfants et de la souffrance que cette situation peut engendrer. L'association a déjà réalisé un outil pédagogique sur la question et a lancé, début 2016, une large campagne d'information afin de sensibiliser à la fois les professionnels intéressés mais aussi les parlementaires et l'ensemble de la population sur l'importance de ne pas confisquer délibérément aux enfants une partie de leur histoire.

Comment savoir qui on est lorsqu'on ignore d'où on vient ?

La recherche de ses origines est indissociable de la réflexion de tout être humain sur son identité personnelle. Le questionnement sur les origines relève d'ailleurs d'un processus psychosocial spontané: chaque être humain, à un moment donné et selon un degré d'intensité variable, ressent le besoin de mieux connaître ses origines, afin de forger son identité. A cet égard, la psychologie a mis en évidence le rôle considérable que la connaissance des origines joue dans le développement de la personnalité. Les secrets sur les origines de l'enfant peuvent générer de réelles souffrances psychologiques et porter une atteinte fondamentale à l'estime de soi. Les enfants ont en effet des antennes particulières pour entendre le non-dit, quand bien même ils ne poseraient pas de questions à la manière des adultes. On comprend ainsi qu'il est crucial de ne jamais cacher aux enfants les secrets relatifs à leurs origines.

L'enfant adopté, mais pas seulement...

Ce sont les adoptés, devenus adolescents ou adultes, qui sont, d'une certaine manière, à « l'origine des questions sur les origines ». Ces questions sont en effet apparues dans l'espace public au travers de paroles d'adoptés qui ont

ressenti le besoin de raconter leurs vécus intimes, leurs constructions, leurs difficultés, au regard de leur situation d'enfants adoptés. Plusieurs générations de ces enfants sont devenues adultes depuis l'essor de l'adoption internationale et interpellent désormais les intervenants dans le domaine de l'adoption, notamment sur la question de leurs origines. Conscientisés à la souffrance particulière des adoptés en quête de leur histoire, de nombreux Etats, dont la Belgique, ont dès lors expressément reconnu à ces enfants un droit d'accès à leurs origines et un maximum d'informations est récolté à cette fin.

Mais aujourd'hui, une nouvelle catégorie d'enfants se voit délibérément privés d'une partie de leurs origines: les enfants nés de mères porteuses et/ou de donneurs anonymes dans le cadre d'une procréation médicalement assistée. En Belgique, la loi prévoit que le donneur restera anonyme (sauf accord entre le donneur et le(s) receveur(s)). L'enfant n'a donc aucun droit d'obtenir des informations sur ce donneur. Les enfants concernés se sont regroupés et ont fondé l'association *Donorkinderen*¹. Ils militent pour faire entendre leur voix et plaident pour la reconnaissance du droit de chaque enfant de connaître ses origines.

L'action de DEI-Belgique

DEI-Belgique est la section belge d'une organisation non gouvernementale internationale créée en 1979 et présente dans une cinquantaine de pays dans le monde. Son objectif est d'assurer une action internationale continue, systématique et concertée visant à faire connaître et à protéger les droits de l'enfant. Depuis 2010, DEI-Belgique est par ailleurs agréée par la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'Association d'Education Permanente. A ce titre, elle réalise des outils pédagogiques, assure la formation et l'éducation aux droits de l'enfant et réalise des campagnes de sensibilisation.

Si tous les enfants confrontés au secret de leurs origines ne rencontrent pas systématiquement de souffrance psychique particulière, il reste que les

*Truth exists; only lies are invented.
(La vérité existe, seuls les mensonges sont inventés)
Georges Braque*

difficultés tirées de l'impossibilité pour certains d'entre eux de connaître leur histoire personnelle méritent une prise de conscience. Sur la base de témoignages d'enfants concernés, DEI-Belgique a réalisé, en 2014, un outil pédagogique sur le droit de l'enfant de connaître ses origines². Cet outil comprend une partie théorique, qui aborde les différentes problématiques, de manière pluridisciplinaire et transversale, ainsi qu'une fiche pédagogique visant à la formation des professionnels confrontés, dans leur activité, de manière directe ou indirecte, à la question de l'accès aux origines: organismes agréés d'adoption, centres de fertilité, médecins, juristes, psychologues, assistants sociaux, etc. Dans la mesure où le

questionnement sur les origines est universel, l'atelier proposé s'adresse également à un public plus large: parents, jeunes, écoles, étudiants, etc.

Aux côtés de *Donorkinderen*, DEI-Belgique souhaite aujourd'hui encourager les politiciens à mener un débat plus vaste, incluant notamment la question de la gestation pour autrui, dans l'espoir que des propositions de loi respectueuses du droit fondamental de chaque être humain de connaître ses origines, puissent voir le jour. Dans ce contexte, une campagne vient d'être lancée et sera menée tout au long de 2016 sur cette thématique afin de sensibiliser à la fois les professionnels intéressés mais aussi les parlementaires et l'ensemble de la population.

L'émergence des nouvelles méthodes de procréation médicalement assistée accentue l'urgence de se préoccuper du sort des enfants ainsi conçus, à défaut de quoi le droit à l'enfant – voire même à l'enfant « parfait » - risque de supplanter le droit de l'enfant, notamment de connaître ses origines. Si la réponse législative n'est certes jamais suffisante, nous sommes intimement convaincus qu'elle est néanmoins nécessaire pour protéger le droit des plus faibles, en l'occurrence des enfants dans ce cas, eu égard à leur plus grande vulnérabilité mais aussi à leur impuissance à l'égard des choix des adultes qui les concernent.

Références :

¹Voir www.donorkinderen.com

²DEI-Belgique, *Le droit de l'enfant de connaître ses origines*, 2014, disponible en français à: www.defensedesenfants.be.

Pour plus d'informations: contacter Géraldine Mathieu, geraldine.mathieu@defensedesenfants.be et/ou consulter www.defensedesenfants.be.

RESSOURCES INTERDISCIPLINAIRES

Le SSI publie une recherche qualitative sur les causes fondamentales de l'abandon et du délaissement des enfants au Vietnam

Cet article décrit la dernière publication du SSI intitulée « Qualitative research into the root causes of child abandonment and child relinquishment in Viet Nam¹ », qui vise à déterminer les facteurs contribuant à l'abandon et au délaissement des enfants au Vietnam, et à identifier les manières de prévenir cette situation.

Le SSI, avec le soutien de l'UNICEF Vietnam et du Ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales (MOLISA), a entrepris des recherches sur l'abandon et le délaissement des enfants vietnamiens en 2011 et 2012. Ces recherches font partie du suivi et du soutien technique fourni par le SSI au Vietnam dans le cadre de la refonte de son système d'adoption. Des études de terrain ont été menées dans cinq provinces et une information de qualité a été réunie au cours d'entretiens avec 146 intervenants impliqués de façon significative dans les questions d'abandon et de délaissement d'enfant. Il est important de

relever que les informations ont été réunies au cours d'entretiens soigneusement préparés, semi-structurés et individualisés avec 35 mères/pères ou membres de la famille ayant abandonné un enfant. Bien que les résultats de la recherche soient prévisibles, au vu notamment de l'expérience internationale, ils restent cependant très alarmants.

De graves conséquences pour les enfants, pour les parents et pour tous

Lorsqu'un enfant est séparé de ses parents, il y a souvent de graves conséquences pour toutes les personnes concernées. Pour ce qui est de